



Suisse

Centre interprofessionnel Genève

**Architectes: Jean-Pierre Dom
et François Maurice**

Ingénieurs : MM. E. Bourquin et
G. Stencek

Ingénieurs-conseils : MM. Rigot, Barro,
Rieben

Les premières études concernant les possibilités d'implantation de l'immeuble sur le terrain datent de 1959. Après différents échanges de terrains et la détermination de certains alignements de construction, le périmètre de la parcelle de forme triangulaire, put être défini. Cette parcelle est caractérisée par le fait qu'une différence de niveau d'environ 10 m existe entre le point haut et le point le plus bas de la parcelle, bordée par trois rues.

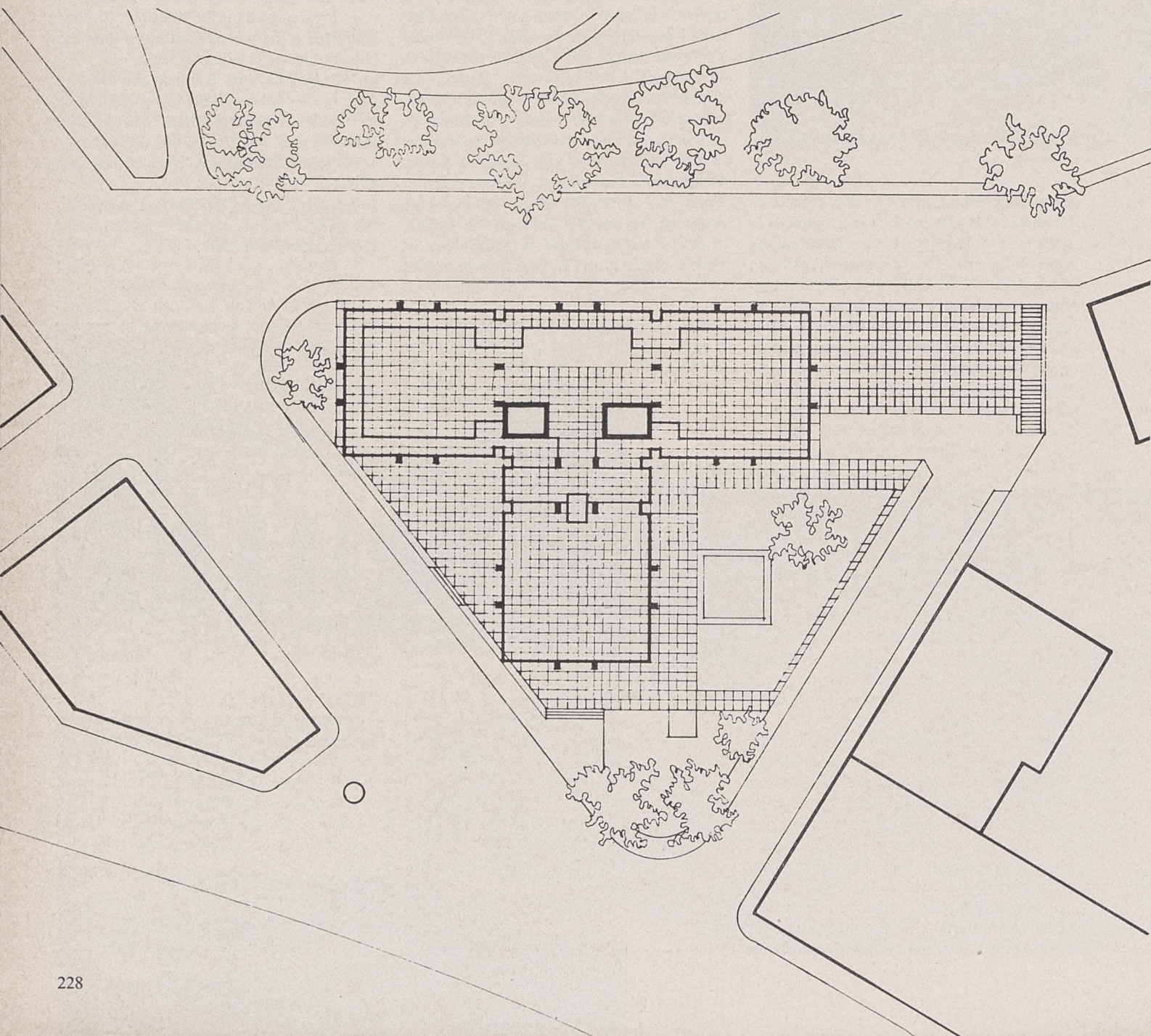
Lors de l'élaboration des plans d'avant-projet, certains critères de base ont présidé et dicté l'étude de composition et d'implantation de cet immeuble.

Les études se sont poursuivies sans interruption et la réalisation de l'œuvre a pu se faire grâce à la persévérance et à la compréhension d'un Maître d'ouvrage conscient des problèmes ardues que posait le programme, le terrain, de même que l'environnement et le site.

L'importante dénivellation des rues avoisinantes nous a conduits à opter pour la construction d'un socle sur lequel repose le bâtiment constitué de quatre éléments structurellement identiques.

Le bâtiment repose uniquement sur des piliers libérant entièrement le rez-de-chaussée transparent et créant ainsi une place pavée de marbre et partiellement plantée. Cette place, écartée du désagrément de la circulation des rues avoisinantes, est nouvel élément urbain recréant des espaces nouveaux et apportant un sentiment de calme au pied de l'immeuble.

L'entrée de l'immeuble, axée sur la composition générale, est située au rez-de-chaussée; elle est précédée à l'extérieur, par un large couvert, créant un élément de transition entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment.



Les dispositions générales de l'édifice ont permis la mise en valeur du parc de Saint-Jean, situé au sud-est, ceci grâce à la transparence du rez-de-chaussée, permettant ainsi au promeneur, au piéton, de jouir pleinement de la verdure qui se multiplie encore sous l'effet des reflets produits par l'édifice. Son implantation recrée indéniablement un centre d'intérêt nouveau dans ce quartier et ceci par le respect des éléments existants.

Conceptions architecturale et structurelle

Le bâtiment respecte, dans ses dimensions, une grille référentielle de 1,65 m, et cette dernière détermine dans la mesure du possible, des éléments normalisés. Le contreventement de l'édifice est assuré par le noyau central où se trouvent logés les quatre ascenseurs dont un monte-charge. La structure de l'édifice a été conçue en fonction des principes suivants: minimum de points d'appui intérieurs, d'où distribution aussi souple que possible. De par la

destination des locaux en sous-sol (auditorium, parking 160 places) libération optimum des surfaces utiles. La structure proposée est composée de piliers porteurs, jumelés et repris en charge sur un seul point d'appui dès le niveau du rez-de-chaussée. Cette solution a été retenue par le fait qu'elle représentait le minimum de points d'appui pour l'ensemble, tenant compte de la portée des dalles de 14 ml.

Les cloisons intérieures et les volumes de rangements sont toutes mobiles et peuvent être disposées selon une trame de 1,65 m. Tous les locaux de l'immeuble sont climatisés. Les façades expriment clairement la structure portante de l'édifice, des vitrages antisolaire serti dans des cadres d'aluminium eloxés, couleur bronze confèrent une unité de teinte au bâtiment.

Les travaux de fondation ont débuté en janvier 1964; l'immeuble est entré en service en septembre 1966.

Photos: J.-P. Flury



